



HAL
open science

CEDAG - Centre de droit des affaires et de gestion

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CEDAG - Centre de droit des affaires et de gestion. 2009, Université Paris Descartes. hceres-02031483

HAL Id: hceres-02031483

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02031483v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Centre de droit des affaires et de gestion (CEDAG) -
EA 1516

de l'Université Paris Descartes



Mars 2009



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Centre de droit des affaires et de gestion (CEDAG) –

EA 1516

de l'Université Paris Descartes

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Mars 2009

Rapport d'évaluation



L'Unité de recherche :

Nom de l'unité : Centre de droit des affaires et de gestion (CEDAG)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : (Unité 262) EA 1516

Nom du directeur : Mme BEHAR-TOUCHAIS Martine et BRASSEUR Martine

Université ou école principale :

Université Paris Descartes

Autres établissements et organismes de rattachement :

Date(s) de la visite :

23 février 2009



Membres du comité d'évaluation

Président :

M. Henri LABAYLE, Université de Pau

Experts :

Mme Moquet-Anger Marie-Laure, Université de Rennes 1,

M. Jean-Louis BERGEL, Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3,

M. David DEROUSSIN, Université de Lyon 3,

M. Yann KEBRAT, Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3

Expert(s) représentant des comités d'évaluation des personnels (CNU, CNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

Le CNU, contacté, n'a envoyé aucun représentant

Observateurs

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Hugues PERINET-MARQUET

Représentant(s) des organismes tutelles de l'unité :

Madame BARTEMAN



Rapport d'évaluation

1 • Présentation succincte de l'unité

- Effectif, dont enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, doctorants, techniciens et administratifs : 19 personnes dont l'essentiel est constitué de PR. Par ailleurs, la composante "Gestion" du CEDAG compte 2 PR et 4 MCF.
- Nombre de HDR, nombre de HDR encadrant des thèses : l'essentiel de l'équipe est constitué de PR (l'un d'entre eux est présenté comme n'étant pas HDR (?). Aucun MCF n'est titulaire de la HDR et ne semble en passe de l'être (contrairement à la composante "gestion" du CEDAG où 3 membres sont prêts à soutenir). A peine un quart d'entre eux encadre des doctorants.
- 31 doctorants sont répertoriés au CEDAG dont 8 financés (4 allocataires et moniteurs, 3 allocataires MENESR, 2 ATER, 1 CIFRE). 9 thèses ont été soutenues durant les 4 dernières années dont 1 en gestion et 8 en droit.
- Nombre de membres bénéficiant d'une PEDR : 1 PR.
- Nombre de publiants : 10 publiants, c'est-à-dire à peine la moitié de l'équipe, sous réserve d'une sous-évaluation possible du fait de fiches individuelles d'activité souvent incomplètes.

2 • Déroulement de l'évaluation

Menés dans le même cadre que pour les autres équipes de la Faculté, les échanges avec l'équipe de recherche ont été clairs, francs et fructueux, tant lors de l'entretien formel que durant les séquences "informelles", ce qui a permis d'infléchir notablement l'opinion du comité d'experts. Les directeurs des deux composantes de l'équipe de recherche ont présenté très clairement leur bilan, leurs activités et leurs projets. Une discussion très ouverte a mis en lumière des perspectives très intéressantes, tant pour la branche gestion que pour la branche droit. La réalité du projet de recherche autant que la réalité de la volonté des deux "composantes" de travailler ensemble est ainsi apparue clairement, malgré des expertises "extérieures" (?) conseillant de dissocier le plus clairement possible des deux composantes.

Comme pour l'ensemble des équipes visitées à Paris Descartes, le comité regrette l'imprécision des dossiers techniques soumis à évaluation, tant en ce qui concerne les grilles de classement des revues, les notices individuelles et même parfois l'exposé des bilans et projets scientifiques. Malgré certaines corrections apportées après coup, le travail d'évaluation a sans doute été compliqué de ce fait.

Comme pour l'ensemble des équipes visitées à la Faculté de droit Paris Descartes, université pluridisciplinaire où le secteur juridique est minoritaire, constat a été fait de la faiblesse des moyens alloués à la recherche par l'université de rattachement, en particulier au plan humain. Il ne paraît guère crédible de nourrir des ambitions scientifiques d'excellence sans un potentiel minimal en particulier au plan humain, quelles que soient la qualité et la notoriété des équipes, grandes au demeurant.

L'absence de personnels administratifs et techniques de recherche (IGE, IGR), la faiblesse des secrétariats sont autant de freins à l'activité scientifique que ne saurait compenser l'investissement personnel des enseignants chercheurs. Ce constat a été systématique. Le comité d'experts a bien perçu les interrogations de la composante majoritaire de l'Université à propos de la recherche en sciences sociales et de ses particularités. Il estime qu'une première réponse permettant la compréhension de cette spécificité pourrait utilement consister à renforcer les moyens matériels de la recherche, en termes de locaux comme en termes de moyens administratifs, de façon mutualisée et pluri-annuelle.



C'est à ce prix, lui semble-t-il, qu'une comparaison et une réflexion commune pourraient être utiles (politique contractuelle, politique de valorisation, etc...).

Il attire donc l'attention de l'Université de rattachement de ces équipes sur ce point crucial.

3 • Analyse globale de l'unité, de son évolution et de son positionnement local, régional et européen

Unité apparaissant au premier abord comme un peu hétéroclite avec la présentation initiale de "2" CEDAG, "I" et "II" en droit et en gestion avec chacun son directeur, le droit représentant l'essentiel de l'unité de recherche. La qualité des échanges durant la visite corrige cette vision tant il est clair que l'unité du centre n'est pas de façade et que les deux entités collaborent sur certains projets transversaux.

L'encadrement de l'unité en droit est solide et de qualité, l'implication de la direction du centre devant être soulignée. En gestion, il paraît également de qualité mais plus limité en termes d'effectifs.

Le positionnement local paraît satisfaisant quoique manquant un peu d'ambition, à ce stade du développement de l'équipe. La notoriété et la qualité de certains membres de l'équipe, et notamment de sa direction, mériteraient de nourrir une ambition collective plus forte.

4 • Analyse équipe par équipe et par projet

L'équipe de droit est manifestement solide, disposant d'une stratégie et d'un encadrement de qualité, appuyés sur la réputation scientifique et les réseaux de certains de ses membres. Elle a caractérisé un programme de recherche cohérent sur « la problématique de la protection préventive des droits » qui a pour mérite à la fois d'être transversal et de s'inscrire dans la continuité du contrat précédent, preuve de la réalité d'une démarche scientifique cohérente. On peut donc regretter que son activité et sa valorisation paraissent se limiter à des colloques organisés par elle et à des contributions ponctuelles à des colloques extérieurs avec publication des actes, ainsi qu'à des journées d'études. Elle envisage de développer ces activités et de les organiser de manière régulière.

Il en est de même pour la partie "gestion" du CEDAG, bien que son activité apparaisse plus réduite, à cause d'une équipe plus restreinte.

5 • Analyse de la vie de l'unité

– En termes de management :

Les deux directrices sont très actives, impliquées dans leur projet et ce constat constitue un point fort de l'évaluation. On ne peut que regretter que cette équipe soit dépourvue de personnel administratif permettant à ces responsables de se concentrer sur leur fonction scientifique.

– En termes de ressources humaines :

Les équipes sont composées de personnalités dynamiques travaillant visiblement et activement en bonne intelligence en s'efforçant, ce qui n'est pas fréquent, de construire une démarche pluridisciplinaire. La notoriété des travaux des membres de l'équipe permet de fonder un projet crédible et ambitieux.

– En termes de communication :

La visite du comité a permis de constater que le centre communique bien avec d'autres entités de l'Université Paris Descartes et des Universités extérieures.



6 • Conclusions

Le CEDAG a incontestablement un fort potentiel qui gagnerait à être amélioré, notamment en ce qui concerne sa stratégie qui semble encore un peu disparate malgré les efforts visibles de coordination qui ont été exposés lors de la visite. Comme souvent dans les Facultés de droit, le dynamisme de son développement repose sur un noyau dur de chercheurs qu'il convient de voir confortés dans leur engagement par l'Université Paris Descartes.

– **Points forts :**

- La direction de l'équipe.
- Une équipe solide et de qualité en droit.
- -Un projet de recherche cohérent.
- Un bon nombre de HDR et de doctorants.
- De bonnes perspectives en gestion, avec une équipe dynamique.

– **Points à améliorer :**

- Développer des programmes de recherche réellement collectifs.
- Stimuler et accélérer les soutenances de thèses.
- Se doter de moyens administratifs.

– **Recommandations :**

- Renforcer le projet de recherche, surtout en gestion.
- Améliorer la synergie du pôle droit et du pôle gestion.
- Obtenir un secrétariat suffisant.
- Parvenir à des financements significatifs et établir un budget plus structuré avec des moyens financiers qu'il faut renforcer.
- Développer l'ambition du projet.

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A	A	B	A	A

Le Président
Axel KAHN

Paris, le 28 avril 2009

DRED 09/n° 191

Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des unités de l'AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS


Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour l'envoi du rapport du comité de visite concernant l'équipe d'accueil « EA 1516 Centre de droit des affaires et de gestion (CEDAG) » rattachée à mon établissement.

L'Université Paris Descartes se réjouit des potentialités de l'EA 1516 (CEDAG) notées par le comité de visite AERES. Avec sa composante, la Faculté de droit, elle en tirera les conséquences en terme d'affectation des moyens nécessaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma meilleure considération.

Le Président de l'Université



Axel Kahn

DIVISION DE LA RECHERCHE
ET DES ECOLES DOCTORALES

Paris, le 4 mai 2009

EA 1516 Centre de droit des affaires et de gestion (CEDAG)

Retour sur le rapport du comité AERES – Observations de portée générale

Pas d'observations.